

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n°2024-207

**ARRETE PORTANT INTERDICTION L'ACCES AU STADE ET AU TERRAIN DE FOOT A
PARTIR DU JEUDI 29 AOUT 2024 - 19H00 AU DIMANCHE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 -20h00**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1 relatif à la sécurité publique, les articles L.2212-1 et L. 2212-2 relatif aux missions de police du Maire,

Considérant que l'entreprise SOLDRAIN doit intervenir pour effectuer l'entretien des terrains de foot, il est nécessaire d'interdire l'accès au stade et l'utilisation des terrains de foot situés rue René Cassin.

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux dans la zone où a été appliqué un produit, et pour faciliter le travail de l'entreprise SOLDRAIN il est nécessaire de réglementer provisoirement l'accès au public du Stade et au terrain de foot.

Considérant que le maire est chargé de prendre toutes les mesures de sécurité.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation **du terrain de foot** sis rue René Cassin à Saint Thibault des Vignes, sera interdite à toute personne à partir **du jeudi 29 août 2024 - 19h00 et jusqu'au dimanche 1^{er} septembre 2024 – 20h00.**

Article 2 : La pose de barrières interdisant l'accès et de panneaux signalant le danger, seront installés par les Services Communaux de la ville.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et tous les agents régulièrement mandatés.

Le Maire,

Sinclair VOUBERT

